



## **Conseil des droits de l'homme- 53<sup>me</sup> session**

### **Point 2- Dialogue Interactif avec le Rapporteur Spécial sur l'Érythrée**

**Intervenante: Charline Lebrasseur**

Merci Monsieur le président,

Le Centre d'Études Juridiques Africaines (CEJA) est profondément soucieux de la situation des droits de l'homme en Érythrée, notamment la question du service national. En effet, alors qu'un Accord de cessation des hostilités entre le Gouvernement éthiopien et le Front Populaire de Libération du Tigré (TPLF) a été conclu le 2 novembre 2022, la conscription de la population érythréenne est toujours d'actualité.

Il est important de rappeler que le service national pose de graves problèmes de violations des droits humains à plusieurs niveaux. Il est un obstacle majeur au droit à l'éducation, du fait de l'utilisation du système éducatif pour l'enrôlement de nouveaux conscrits.

Le service national est également la première cause d'exode de la population et d'immigration. Cette fuite est punie d'emprisonnement, et les conditions de détention sont inhumaines et dégradantes, certains détenus disparaissant de manière inquiétante sans accès à un recours effectif quant à la légalité de cette mesure<sup>1</sup>. À cela s'ajoutent les violences sexuelles qui continuent d'être perpétrées par des militaires<sup>2</sup>.

Le CEJA note également l'existence de sévères répressions à l'encontre des réfractaires, mais également à l'encontre de leurs familles<sup>3</sup>. Les punitions répétées, telles que des expulsions du domicile, à l'encontre de l'entourage de personnes se soustrayant au service national, sont des punitions collectives contraires au droit international.

---

<sup>1</sup> NATION UNIES « [Érythrée : intensification de la conscription militaire avec le conflit au Tigré, selon un expert](#) », ONU infos, 14 juin 2022 (Lien actif le 24 mai 2023)

<sup>2</sup> BYARUHANGA CATHERINE, BBC News AFRIQUE « [Guerre en Éthiopie dans le Tigré : Des soldats érythréens accusés de viols malgré l'accord](#) », 16 février 2023 (Lien actif le 24 mai 2023)

<sup>3</sup> HUMAN RIGHTS WATCH, « [Érythrée : Sévère répression à l'encontre des familles de réfractaires](#) », 9 février 2023 (Lien actif le 23 mai 2023)



Le CEJA exhorte le gouvernement érythréen à respecter ses engagements internationaux, notamment l'article 5 de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples<sup>4</sup> et la Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 7 juillet 2022 qui enjoignait à l'État érythréen de faire des progrès quant à l'application des recommandations formulées dans les différents rapports<sup>5</sup>.

Enfin, le CEJA invite le gouvernement érythréen à collaborer efficacement avec le rapporteur spécial.

Je vous remercie.

---

<sup>4</sup> [CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES](#), article 5. La pratique du service national a été qualifiée comme tel par la Commission d'enquête sur les droits de l'Homme en Érythrée dans son rapport lors de la 42ème session du Conseil des Droits de l'Homme (REPORT OF THE COMMISSION OF INQUIRY ON HUMAN RIGHTS IN ERITREA, Human Rights Council, Thirty-second session, 8 June 2016, p.6 §25. ([A/HRC/29/42](#))) (Lien actif le 30 mai 2023)

<sup>5</sup> CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME, « Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 7 juillet 2022 : Situation des droits de l'homme en Érythrée », [A/HRC/RES/50/2](#)  
Cinquantième session (21 voix contre 10, avec 16 abstentions) (Lien actif le 30 mai 2023)